

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 décembre 2023**

Date de convocation : vendredi 8 décembre 2023

Délibération n° CC_2023_267
Nomenclature : 7.5.2

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 34

Votants : 45

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Gérard PERRIN,
M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M. Pierre-
Henri JALLAIS à M. Fabrice BARUSSEAU, M.
Alexandre GRENOT à M. Jean-Marc AUDOUIN,
Mme Martine MIRANDE à M. Jérôme GARDELLE,
Mme Véronique CAMBON à Mme Charlotte
TOUSSAINT, M. Philippe CREACHCADEC à M.
Joël TERRIEN, M. Pierre MAUDOUX à Mme
Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Evelyne
PARISI à M. Bruno DRAPRON, Mme Véronique
TORCHUT à M. Ammar BERDAI, Mme Amanda
LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, Mme
Françoise LIBOUREL à M. Stéphane TAILLASSON
Ne prend pas part au vote : 1

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Agence
Départementale d'Information sur Le Logement
de La Charente-Maritime (ADIL 17)- Année 2023

Le 15 décembre 2023, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 17h00, s'est réuni Salle Municipale de Bussac sur Charente, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Agnès POTTIER, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Jean-Claude CHAUVET, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Pierre HERVE

Secrétaire de séance : Mme Agnès POTTIER

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime (ADIL 17) est une association loi 1901 présidée par Mme Dominique RABELLE, Vice-Présidente du Conseil départemental. Cette association a été créée à l'initiative conjointe de l'Etat et du Département le 26 octobre 2006.

Sa mission est définie par le Code de la construction et de l'habitation (article L. 366-1) et consiste en la délivrance d'une information gratuite aux usagers sur :

- leurs droits et obligations (bail, loyer et charges, copropriété, relations avec les

- professionnels, le voisinage, l'urbanisme, la réglementation...),
- les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif,
- les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial (prêts, financement des travaux...),
- l'investissement locatif et la fiscalité.

Cet accompagnement est proposé au téléphone ou en présentiel. En effet, l'ADIL 17 réalise 2 permanences par mois au siège de l'agglomération de Saintes, et également au Point Justice et à l'UDAF (permanence dédiée à la prévention des expulsions locatives). Elle accompagne également les services de l'agglomération sur les salons de l'habitat.

Sur l'année 2022, l'association a assuré 43 permanences à Saintes, pour un total de 176 consultations (contre 24 permanences en 2021 pour 143 consultations).

L'association emploie 8,4 équivalents temps plein (ETP) pour mener à bien sa mission et sollicite une participation financière de la part des collectivités et de leurs groupements. Cette participation correspond pour l'agglomération de Saintes à un montant de 6 830 €, soit 11 centimes par habitant.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L. 441-2-7 ainsi que L. 366-1,

Vu les statuts de « Saintes - Grandes Rives - L'Agglo » annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, 1, 3°), « compétence équilibre social de l'habitat »,

Vu la délibération n° CC_2022_209 du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2022, portant vote du budget primitif du Budget Principal 2023,

Vu la demande de subvention en date du 12 octobre 2022 sollicitée par l'association ADIL 17 pour l'année 2023 auprès de la Communauté d'Agglomération d'un montant de 6 830 €,

Vu les crédits inscrits au budget primitif du Budget Principal 2023, chapitre 65, au compte 6574,

Considérant la compétence « Equilibre Social de l'habitat » de l'agglomération,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 6 830 € pour l'année 2023 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de l'habitat, à procéder au versement de cette subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

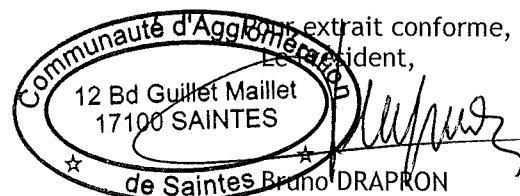
ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 45 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 1 élue ne prend pas part au vote (M. Bruno DRAPRON au nom de Mme Evelyne PARISI)

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Mme Agnès POTTIER



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.